

<http://ec-prim-nogent-le-phaye.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article390>



École et cinéma : le kid

- 4- Les années précédentes... - Activités de l'année 2017-2018 - CM1 - CM2 -



Date de mise en ligne : dimanche 21 janvier 2018

Copyright © École primaire de Nogent-le-Phaye - Tous droits réservés

[http://ec-prim-nogent-le-phaye.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/ec-prim-nogent-le-phaye/local/cache-vignettes/L293xH400/affiche_le_kid-2-0d5ea.jpg]

C'est l'histoire d'une gentille dame qui a eu un enfant mais elle n'avait pas assez d'argent pour le nourrir. Du coup, elle l'a déposé dans une voiture. Des malfaiteurs volèrent cette voiture et, quand ils virent le bébé, ils l'abandonnèrent au coin d'une rue. Charlot, qui passait par là, l'emporta chez lui et l'adopta.

Cinq ans plus tard, l'enfant était capable de se débrouiller tout seul et comme Charlot était pauvre et qu'il n'avait pas de métier, le petit l'aidait. Il prenait un caillou et le lançait sur une vitre ; Charlot arrivait après, réparait les vitres et gagnait de l'argent.

Entre temps, la mère était devenue riche. Elle aidait les pauvres en distribuant de la nourriture et des jeux aux enfants. Elle rencontra son fils sans le reconnaître.

Un jour, un autre petit garçon prit les jouets de l'enfant de Charlot, ils se battirent. Les pères des enfants s'en mêlèrent et Charlot put s'échapper. Ils rentrèrent chez eux mais le petit était malade. Charlot appela un docteur qui lui dit : « Il est à vous le petit ? » Charlot répondit : « Non, il n'est pas à moi, je l'ai adopté ». Alors le docteur appela l'orphelinat qui envoya quelqu'un pour prendre l'enfant. Charlot réussit à le récupérer. Ils dormirent dans un abri pour personnes sans logement. Le gardien de l'abri prit l'enfant et l'emmena à la police. Sa vraie mère arriva au commissariat et récupéra son enfant (un document retrouvé sur le bébé cinq ans plus tôt et conservé par Charlot prouvait que c'était bien son fils). Charlot était très triste. Mais le commissaire appela Charlot et l'emmena au domicile de la mère de l'enfant.

Gabriel et Thomas